

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE LA HAUTE-CORSE
PORTANT SUR L'ANNÉE 2022**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de la Haute-Corse est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés en 2022 est en très légère baisse (-0,4%). La Haute-Corse a enregistré 261 dossiers contre 262 en 2021. Sur l'ensemble de l'année, les dépôts de dossiers ont diminué de -1.7% pour la région et de -6.5% sur le territoire national.

Dépôts en ligne : 52 dossiers pour la Corse soit 10% des dossiers déposés à l'image de la France Métropolitaine (Actuellement dépôt des dossiers avec un déposant unique).

La part des redépôts est en hausse à 32.2% en 2022 contre 30.7% en 2021 mais demeure inférieure à la proportion nationale de 43.2%.

Recevabilité et orientation

En 2022, 230 dossiers ont été déclarés recevables contre 246 en 2021 (-6,5%).

Le nombre de dossiers qualifiés irrecevables progresse de 33,3% par rapport à 2021 (+3 dossiers). Ils représentent 4,8% des dossiers traités, contre 5,2 % au niveau national.

La recherche constante de solutions pérennes, ainsi que le nombre de dossiers présentant une capacité de remboursement négative (46,6%), ont conduit la Commission à maintenir une part importante des orientations de dossiers vers une mesure de rétablissement personnel (45,7%).

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

41% des dossiers donnent lieu à des mesures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire c'est-à-dire un effacement total des dettes.

Sur les 9,1% de dossiers recevables avec résidence principale, seulement 1,3% des dossiers sont orientés vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

Le pourcentage de mesures imposées avec ou sans effacement continue à s'inscrire en hausse : 40,6% en 2022 (contre 38.2% en 2021).

Mesures pérennes et mesures provisoires

La commission maintient un taux élevé de solutions pérennes réglant la situation de surendettement à 82,9 %, contre 74,6 % au niveau national.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Typologie et procédure. Rencontre avec le Juge du Tribunal Judiciaire de Bastia
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions :</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 20</i>	La clientèle fragile, le microcrédit, le surendettement, les relations bancaires, le portail « mes questions d'argent »
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		Réunion banquiers de la place pour inclusion bancaire et limitation des frais sur comptes de la clientèle en situation financière fragile.
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	<i>Nombre de réunions : 5</i> <i>Nombre d'enseignants : 37</i> <i>Nombre de jeunes : 250</i>	Éducation financière et budgétaire. Dont 100 jeunes par le SNU. Prix de l'excellence économique STMG

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à informer les juges sur les changements de traitement et de barème de la commission applicable sur l'année civile. La réunion a également permis d'échanger et d'apporter des éclairages sur les positions des différentes parties et d'aborder les modifications législatives en cours.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Collaboration étroite avec les travailleurs sociaux permettant de recevoir des dossiers de surendettement de mieux en mieux complétés et accélérant ainsi leur délai de traitement.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Des dettes ajoutées en cours de procédure retardent le traitement des dossiers.
- Les délais de traitement des dossiers orientés en PRP avec LJ et transmis au tribunal sont longs, mais en nette amélioration sur l'année 2022.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Le besoin d'accompagnement social des débiteurs, préconisé par la Commission, est de plus en plus important. D'autant plus en fin de procédure car ils ne font pas toujours la démarche et les travailleurs sociaux ne sont pas informés.
- Les débiteurs ne nous indiquent pas toujours avoir déjà bénéficié d'accompagnement social et budgétaire, ce qui amène la commission à demander un accompagnement alors que celui-ci a déjà eu lieu.
- Méconnaissance des dispositifs d'aides sociales : Fond Social au Logement (FSL), Fond Social Européen (FSE)

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Avec les créanciers :

- Manque d'information dans le cas des créances cédées aux chargés de recouvrement, notamment problématique d'identification suite à changement de référence de la dette.

Le 17 février 2023

Le président de la commission,

A blue ink signature, appearing to be a stylized 'H' or 'J' with a long horizontal stroke extending to the left.

Le secrétaire de la commission

A blue ink signature, appearing to be a stylized 'S' or 'L' with a long horizontal stroke extending to the right.

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2021	2022	variation 2022/2021 en %
Dossiers déposés	262	261	-0,4%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	30,7%	32,2%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	11,4%	7,1%	
Dossiers décidés recevables par la commission	246	230	-6,5%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	10,6%	9,1%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	9	12	33,3%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	55,6%	33,3%	
Dossiers orientés par la commission	248	232	-6,5%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	46,0%	46,6%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	45,6%	45,7%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,8%	1,3%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	53,6%	53,0%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	272	251	-7,7%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	7,0%	6,4%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	3,3%	4,8%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	41,9%	41,0%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,7%	0,8%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	8,8%	6,4%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	4,8%	4,4%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	4,0%	2,0%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	38,2%	40,6%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	36,0%	36,7%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	16,9%	19,5%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	2,2%	4,0%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	83,5%	82,9%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	2	1	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	1	0	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	HAUTE-CORSE	CORSE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	4,8%	3,6%	5,2%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	41,0%	41,3%	37,5%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	6,4%	6,7%	7,3%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	40,6%	41,7%	42,7%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	82,9%	82,7%	74,6%

***en % de dossiers traités**

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Haute-Corse	Dettes financières	6 301	166	754	59,5%	71,9%	15 809	4,0
	dont dettes immobilières	2 915	20	33	27,5%	8,7%	110 217	2,0
	dont dettes à la consommation	3 204	152	606	30,3%	65,8%	15 733	3,0
	dont autres dettes financières	182	94	115	1,7%	40,7%	1 000	1,0
	Dettes de charges courantes	1 530	169	564	14,4%	73,2%	5 156	3,0
	Autres dettes	2 758	102	225	26,0%	44,2%	1 837	2,0
	Endettement global	10 588	231	1 543	100,0%	100,0%	17 265	6,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
CORSE	Dettes financières	12 048	354	1 540	47,1%	74,8%	15 612	3,0
	dont dettes immobilières	4 337	31	50	17,0%	6,6%	108 116	2,0
	dont dettes à la consommation	7 380	321	1 260	28,9%	67,9%	15 727	3,0
	dont autres dettes financières	332	191	230	1,3%	40,4%	1 000	1,0
	Dettes de charges courantes	3 037	348	1 095	11,9%	73,6%	5 175	3,0
	Autres dettes	10 490	191	398	41,0%	40,4%	2 417	1,0
	Endettement global	25 576	473	3 033	100,0%	100,0%	18 380	6,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 003 526	82 537	376 945	67,8%	80,1%	14 579	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 276 388</i>	<i>11 737</i>	<i>18 703</i>	<i>28,8%</i>	<i>11,4%</i>	<i>90 751</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 655 958</i>	<i>73 844</i>	<i>304 759</i>	<i>37,4%</i>	<i>71,6%</i>	<i>13 037</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>71 180</i>	<i>43 216</i>	<i>53 483</i>	<i>1,6%</i>	<i>41,9%</i>	<i>793</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	637 445	79 112	277 012	14,4%	76,8%	3 751	3,0
Autres dettes	787 161	56 282	122 733	17,8%	54,6%	1 931	2,0
Endettement global	4 428 132	103 076	776 690	100,0%	100,0%	18 218	6,0